

La pratique d'un sport nautique au cycle 3

L'aviron

PROJET PEDAGOGIQUE



AVIRON DU SUD GRESIVAUDAN

Promenade des Tufières

38840 LA SONE

Téléphone : 07 70 51 69 92

www.aviron-sud-gresivaudan.fr

Agrément D.D.J.S n° 38 97 027



INTRODUCTION

Pourquoi l'aviron à l'école ?

L'aviron est une Activité Physique de Pleine Nature (APPN).

La pratique des APPN dans le milieu scolaire concourt à la formation d'un citoyen responsable, lucide et autonome. Les enseignements dispensés conduisent à l'acquisition de connaissances et au développement de compétences permettant aux élèves de choisir et d'adapter leurs modes de déplacement aux différents milieux et de mettre en oeuvre les procédures de sécurité les plus efficaces.

Or beaucoup d'élèves quittent le premier degré sans avoir pratiqué une APPN, et la pratique nautique est encore plus rare. Elle permet pourtant à l'enfant d'être confronté à un milieu inconnu, elle favorise la maîtrise des émotions en situation de jeux, elle permet à l'élève d'apprécier le risque et de construire sa propre sécurité en navigation individuelle comme collective, elle permet aussi à l'élève de se déplacer dans un milieu naturel, le sensibilisant ainsi à l'environnement.

De nombreuses compétences du socle commun peuvent être abordées dans un projet Aviron (cf Annexe)

Objectifs:

L'activité aviron a pour objectif de développer la compétence spécifique "**Adapter ses déplacements à différents types d'environnements**" avec ses sous compétences:

- se déplacer dans des formes d'actions inhabituelles remettant en cause l'équilibre
- se déplacer dans ou sur des milieux instables.

Adapter son déplacement, son équilibre, son comportement pour assurer sa sécurité et ne pas mettre en cause celle de ses camarades dans un milieu inhabituel doit être préparé en amont de l'activité. D'autant plus que l'activité sollicite l'émotivité de l'élève.

Il faut donc le préparer à toutes les adaptations comportementales qu'il va lui falloir effectuer en les justifiant objectivement par les exigences de sécurité.

Un travail de prise de conscience des risques réels, bien dissociés des risques subjectifs (qu'il faudra laisser s'exprimer à chaque étape pour mieux les évacuer), sera à mener avec chaque élève.

La conscience des risques réels est la première condition de la sécurité active de la part de l'élève.

La deuxième condition pour créer cette sécurité active est de **permettre à l'élève de construire son projet d'action**. Ceci sera rendu possible par la connaissance qu'il aura de son niveau d'acquisition de (ou niveau d'habileté dans) la compétence travaillée. C'est pourquoi la **mise en place d'une auto-évaluation** formative est nécessaire et la création d'un "**fichier du rameur**" peut être mise en place dans le cadre d'une pratique sur un cycle de plusieurs séances.

La sécurité passive est assurée par l'aménagement des lieux, des matériels, des tâches et des consignes, d'une part, et le respect impératif des normes de sécurité, d'autre part.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET PROGRESSIONS

Deux formules "aviron" peuvent être proposées par le club d'aviron du SUD GRESIVAUDAN :

- Pratique et découverte d'un sport nautique : une seule séance découverte sur le lac de Saint Nazaire en Royans.

Sur une demi-journée, les élèves découvrent l'aviron et son site de pratique. Cette séance se décompose de la façon suivante :

- Présentation de l'activité, du matériel et du vocabulaire de base.
- Présentation du bassin, des règles de navigation et de sécurité.
- Décomposition du geste et première approche sur un rameur (au sol).
- Mise en application sur l'eau (par demi-groupe de 16 maximum). Les élèves évoluent sur des embarcations à deux passagers, un rame, l'autre passager dirige ou conseille. Ils découvrent la complexité de la mise en action du geste inhabituel qui permet de faire avancer le bateau en dépit des problèmes d'équilibre et de direction. (le temps de pratique par enfant est de 30 à 40 minutes).
- L'autre demi-groupe est en activité (soit sur une autre animation proposée sur le site de Saint Nazaire (grotte de Thaïs ou aqueduc), soit en salle sur une activité complémentaire au choix composée par notre équipe pédagogique, voir la liste en annexe, tout le matériel et les documents seront fournis)
- Bilan avec les élèves. Chacun exprime ses sentiments, expose ses difficultés et ses réussites.

Cette séance s'inscrit essentiellement dans un objectif de découverte. En une seule séance, l'élève ne pourra pas résoudre toutes les difficultés induites par cette pratique sportive. C'est pourquoi, il est important qu'il y ait un temps oral pour que les élèves échangent avec l'éducateur sportif, afin que celui-ci expose des différentes possibilités pour poursuivre et progresser dans ce sport.

Cette demi-journée peut se prolonger sur le site avec la visite de la grotte de Thaïs, de l'aqueduc et/ou du bateau à roue.

De même, l'activité peut se dérouler sur une journée complète en alternance avec une des activités proposées par les grottes de Thaïs. Ainsi, le temps de pratique et d'enseignement sur l'eau sera plus long.

- Cycle de découverte et de perfectionnement de l'aviron : L'activité est répartie sur 6 séances, à raison d'une séance par semaine, sur le lac de Saint Nazaire en Royans.

La séance dure en moyenne 2 heures, de l'accueil des enfants au départ. La phase de préparation et de rangement oscille de 30 minutes à 1 heure environ. Le temps de pratique sur l'eau est d'environ 40 minutes par demi-groupe.

L'éducateur sportif proposera une progression en fonction de l'âge des enfants et de leur niveau de pratique. Dans la mesure du possible les élèves navigueront plutôt en bateaux individuels (1 rameur), avec parfois la possibilité d'avoir 1 passager. Puis en bateaux collectifs (à 4 ou 8 rameurs).

Le choix des embarcations et des exercices dépendent naturellement du niveau technique des enfants, ainsi que des conditions météorologiques et hydrographiques.

Progression pour un cycle de 6 séances :

Séance 1 : Lieu : A l'école (dans une salle de motricité et dans la classe)

Présentation de l'activité (2 h)

Objectif : *Découverte théorique de l'aviron, et découverte pratique du mouvement du rameur.*

L'entraîneur propose tout d'abord un QCM pour faire apparaître les représentations des élèves, puis des échanges permettront de présenter l'activité.

Discussion et explication théorique du geste. Mise en application du geste sur des ergomètres (rameur au sol) par petit groupe de 5 à 10 élèves maximum.

Retour en classe, échange des impressions avec les élèves.

Présentation de la séance suivante qui se déroulera sur l'eau. Explication des règles de sécurité.

Prolongation en classe : Utilisation en lecture du fichier du rameur : « **Petit historique** » de l'aviron, « **la bonne tenue** » en préparation de la première séance de pratique.

Séance 2 : Alternance par demi-groupe ; Lieu : Lac de Saint Nazaire en Royans

- un groupe sur l'eau (1h) : Découverte du site et première navigation en « évolution »

☞ *Agir sur l'eau et déplacer l'embarcation en sécurité.*

L'éducateur présente le site et le matériel ; rappel des règles de sécurité.

Nouvelle explication du geste sur le bateau et procédure pour embarquer et débarquer du bateau.

Les élèves naviguent par deux (un rameur et un passager qui guide). Ils devront se déplacer sur un petit parcours à proximité du ponton.

- un groupe en atelier découverte en autonomie avec un adulte accompagnateur (Salle du lac).

atelier découverte 1 : Comprendre le geste du rameur.

☞ *Lire et comprendre un protocole. Comprendre la suite logique d'un mouvement corporel.*

Les élèves en petits groupes de 3 ou 4 devront suivre un protocole précis pour comprendre toutes les différentes phases du geste du rameur. Ils devront ordonner des images, utiliseront les ergomètres ainsi qu'un zootrope permettant d'animer le mouvement et ainsi valider l'ordre des images.

Prolongation en classe : Utilisation de la fiche « **Le geste du rameur** » pour apprendre à nommer correctement les différentes parties du corps. Utiliser (à l'écrit et/ou à l'oral) un vocabulaire précis pour décrire un mouvement.

Fabrication d'un zootrope.

Séance 3 : Alternance par demi-groupe ; Lieu : Lac de Saint Nazaire en Royans

- un groupe sur l'eau (1h) : **Perfectionnement en « évolution »**

☞ *Agir sur l'eau et se déplacer et s'orienter.*

Seul ou à deux les élèves doivent s'orienter plus précisément dans leur environnement. Ils doivent suivre un parcours précis matérialisé par des bouées obligeant certaines manœuvres (demi-tour, dénager (sens inverse), slalom). Celui-ci peut être chronométré pour les plus habiles.

- un groupe en atelier découverte en autonomie avec un adulte accompagnateur (devant la salle des fêtes qui se trouve à proximité du lieu de pratique) :

atelier découverte 2 : La découverte des leviers (partie 1).

☞ *Mener des expériences, constater et émettre des hypothèses.*

Les élèves en petits groupes de 3 ou 4 devront suivre un protocole précis pour expérimenter et comprendre les différents leviers. (Utilisation de masses, barres et pivots).

Prolongation en classe : travail sur les masses, comparaison et conversion d'unité avec utilisation de la balance romaine.

Séance 4 : Alternance par demi-groupe ; lieu : Lac de Saint Nazaire en Royans

- un groupe sur l'eau (1h) : **perfectionnement en « évolution »**

☞ *Agir sur l'eau et se déplacer et s'orienter à l'aide d'une carte.*

Seuls ou à deux les élèves doivent s'orienter plus précisément dans leur environnement. Ils doivent se rendre à des endroits précis présentés sur une carte, comme lors d'un jeu d'orientation.

Prolongation en classe : Lecture d'une carte, utilisation de la fiche « Où vais-je pratiquer ce sport ? »

- un groupe en atelier découverte en autonomie avec un adulte accompagnateur (devant la salle des fêtes):

atelier découverte 3 : La découverte des leviers (partie 2).

☞ *Amener l'élève à comprendre un phénomène physique et faire le lien avec l'activité.*

Les élèves en petits groupes de 3 ou 4 vont poursuivre leurs expérimentations. Celle-ci vont les amener à comprendre la finalité d'un bras de levier et plus spécifiquement celui utilisé à l'aviron, une petite maquette les aidera à comprendre le fonctionnement d'un aviron.

Prolongation en classe : Utilisation de la fiche « Un peu de technique ». Recherche de tous les leviers qui nous entourent.

Séance 5 : Alternance par demi-groupe ; Lieu : Lac de Saint Nazaire en Royans

- un groupe sur l'eau (1h) : **Approfondissement de la pratique aviron.**

☞ *Agir ensemble sur l'eau.*

L'éducateur propose en fonction du niveau d'acquisition de chaque élève de découvrir d'autres types d'embarcations (en double, à quatre, ou même à huit) et/ou des jeux collectifs (cf annexe- les jeux à l'aviron).

- un groupe en atelier découverte en autonomie avec un adulte accompagnateur (salle du lac) :

atelier découverte 4 : Le mystère de l'Isère.

☞ *Lire et comprendre un document géographique (un profil en long).*

Les élèves en petits groupes de 3 ou 4 devront lire et comprendre un document présentant et expliquant le profil en long de l'Isère. Ils devront retrouver un mot mystère en faisant une bonne lecture de ce document géographique et en replaçant correctement les images illustrant « la vie » de cette rivière (de la source au confluent).

Prolongation en classe : Travail sur le cycle de l'eau, fleuves et rivières de France, vocabulaire spécifique sur les bassins fluviaux.

Séance 6 : Alternance par demi-groupe ; lieu : Lac de Saint Nazaire en Royans

- un groupe sur l'eau (1h) : **Evaluation, acquisition du premier niveau de pratique fédéral (l'aviron de bronze)**

☞ *L'élève est capable d'évaluer son niveau d'acquisition.*

L'éducateur propose aux élèves de s'évaluer sur un parcours imposé avec différents déplacements et manœuvres à effectuer.

- un groupe en autonomie avec un adulte accompagnateur (salle du lac):

☞ *Vérifier les acquis.*

Les élèves répondront à un QCM d'évaluation, celui-ci validera la partie théorique de « l'aviron de bronze ». Un document vidéo leur permettra de s'auto-corriger et d'en apprendre un peu plus sur la pratique sportive de l'aviron en club et en compétition.

Séances complémentaires possibles :

- **Randonnée nautique à l'aviron** : Descente de l'Isère en bateau (de La Sône à Saint Nazaire en Royans) sur différents types d'embarcations (à un, deux, quatre ou même à 8). Sensibilisation à l'environnement et à la diversité (faune et flore) des berges de l'Isère, visite d'un lavoir.

- **Rencontre sportive avec d'autres écoles** sur terre et sur l'eau sur le site de Saint Nazaire en Royans. (Jeux Olympiques, course d'orientation, ou mini défis mini régates). A définir dans un projet de circonscription avec tous les enseignants lors d'une réunion pédagogique.

Que faire en classe ?

De nombreuses pistes de travail vous seront proposées pour relier l'activité à tous les apprentissages du cycle 3. L'élève pourra constituer un « **fichier du rameur** » dans lequel, il gardera une trace de l'activité à travers des productions d'écrits et de nombreux documents que nous vous fournirons. (Voir annexe : toutes les compétences accessibles grâce à l'activité aviron)

ROLES DES ENSEIGNANTS ET DES EDUCATEURS SPORTIFS

1. Rôle de l'enseignant de la classe:

- Etablir le lien entre l'activité "aviron" et le projet d'école et/ou de classe.
- Mettre en place, en amont, pendant et en aval du temps de pratique, les activités relevant d'autres domaines d'enseignement.
- Utiliser et suivre avec les élèves l'outil d'évaluation proposé permettant de suivre l'élève dans sa progression.

Pendant les séances:

- L'enseignant veille à la conformité des mesures de sécurité.
- Il est responsable de l'activité pédagogique menée avec les élèves avec le soutien technique de l'éducateur sportif.
- Il est avec le groupe qui pratique l'aviron.

2. Rôle de l'éducateur sportif chargé d'enseignement:

- Présenter aux enseignants et aux élèves les mises en place concrètes de la navigation prévues pour la séance en fonction du niveau des élèves et des conditions météorologiques et hydrographiques du jour.
- Préparer les matériels nécessaires à la séance.
- Prendre en charge un groupe d'élèves avec l'enseignant.

Les aménagements et formes de travail proposés lors de la navigation ainsi que la validation des niveaux d'habileté des élèves se feront en concertation entre l'enseignant et l'éducateur sportif.

LA SECURITE

Pour la réglementation, il faut se reporter au règlement départemental des Activités Physiques de Pleine Nature (cf annexe). La sécurité de l'activité aviron est définie par l'Arrêté du 09-02-1998 en relation avec la Fédération Française d'Aviron.

De même, la circulaire du 31 mai 2000 (Ministère de la Jeunesse et des Sports) relative au test nécessaire avant la pratique des sports nautiques précise que le nombre d'élèves sur l'eau sera fonction du site, du niveau des élèves, du matériel utilisé, des conditions d'encadrement, de la météo... Sur l'eau plate, il ne pourra excéder 16 personnes par cadre dans des conditions de fonctionnement optimales : périmètre abrité et délimité.

Les élèves devront avoir satisfait au "**Test nécessaire avant la pratique des sports nautiques**" pour participer à l'activité (cf. annexe 2.) Ce test peut être réalisé lors des séances de natation, évalué par un MNS. Il peut être également effectué par un CPC EPS ou par le DE Aviron.

Taux d'encadrement par classe :

L'aviron est une activité qui nécessite un taux d'encadrement renforcé. A ce titre, en élémentaire, l'enseignant et le D.E peuvent encadrer jusqu'à 24 élèves sur l'eau. Le fonctionnement en $\frac{1}{2}$ groupe classe permet par exemple pour une classe de 28 élèves d'avoir 14 enfants sur les bateaux, avec le D.E en encadrement (dans le bateau de sécu par exemple) et l'enseignant sur le rivage. Le $\frac{1}{2}$ groupe qui n'est pas sur l'eau est pris en charge par un ou plusieurs adultes accompagnateurs, mais reste sous la responsabilité du maître. Les élèves de ce second groupe peuvent solliciter ponctuellement leur enseignant qui restera toutefois au niveau du ponton ou à proximité immédiate.

Les équipements nécessaires à l'activité

L'association met à disposition :

- Des gilets d'aide à la flottabilité
- Un local pour se changer et déposer des affaires.
- Une salle avec tables, chaises et matériels pédagogiques pour les demi-groupes avec l'enseignant.

Il faut que les enfants amènent :

- une vieille paire de chaussures de sport pouvant être mouillées,
- une serviette de bain,
- **à chaque séance : prévoir un rechange complet.**
- un sac plastique pour le transport des affaires mouillées.

Pour les enfants qui portent des lunettes : elles peuvent être soit retirées sans trop de gêne pour la séance, soit attachées par un cordon (à prévoir).

Il n'existe pas de contre-indication médicale particulière à l'activité aviron, par contre en cas de pathologie particulière, veuillez informer le moniteur (asthme, diabète).

ANNEXES

Toutes les compétences accessibles dans le cadre d'un cycle Aviron

Mises en relation de l'activité Aviron avec les programmes de 2008 et le palier 2 du socle commun

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

L'activité Aviron s'inscrit complètement dans les objectifs visés en EPS :

« L'éducation physique et sportive vise le développement des capacités motrices et la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques.

Elle contribue à l'éducation à la santé en permettant aux élèves de mieux connaître leur corps, et à l'éducation à la sécurité, par des prises de risques contrôlées. Elle éduque à la responsabilité et à l'autonomie, en faisant accéder les élèves à des valeurs morales et sociales (respect de règles, respect de soi-même et d'autrui).

La pratique des activités est organisée sur les trois années du cycle en exploitant les ressources locales. »

Adapter ses déplacements à différents types d'environnement

- Activités de roule et glisse : réaliser un parcours d'actions diverses

=> **en bateau**

- Activités d'orientation : retrouver plusieurs balises dans un espace semi-naturel en s'aidant d'une carte. »

=> **Jeux d'orientation sur l'eau**

Coopérer collectivement

- **Déplacer une embarcation par équipe de deux ou quatre. Optimiser et organiser l'action collective pour aller plus vite et plus loin, lors d'un défi ou d'une mini régata**

Mener un cycle d'apprentissage Aviron ne se limite pas à des compétences d'EPS. Ce projet doit être interdisciplinaire et doit servir de lien et de support à d'autres apprentissages, notamment dans la maîtrise de la langue, que ce soit en langue orale, en lecture ou en production d'écrit.

FRANÇAIS

L'utilisation du « cahier du rameur » servira de support pour raconter, légènder, schématiser, auto évaluer. C'est un support de lecture et d'archive pour toutes les traces écrites en relation avec l'activité.

« Faire accéder tous les élèves à la maîtrise de la langue française, à une expression précise et claire à l'oral comme à l'écrit, relève d'abord de l'enseignement du français mais aussi de toutes les disciplines : les sciences, les mathématiques, l'histoire, la géographie, l'éducation physique et les arts. »

(...)

SCIENCES EXPÉRIMENTALES ET TECHNOLOGIE

La pratique de l'aviron permet à l'élève tout un questionnement sur le fonctionnement d'un bateau à rame. Comment l'action de l'homme permet-elle de le faire avancer de façon efficace sur l'eau ? (Principe des bras de leviers. Surface de flottabilité (poussée d'Archimède). Observation du milieu sur lequel il évolue (faune et flore). Problème liés à la pollution.

« Les sciences expérimentales et les technologies ont pour objectif de comprendre et de décrire le monde réel, celui de la nature et celui construit par l'Homme, d'agir sur lui, et de maîtriser les changements induits par l'activité humaine. Leur étude contribue à faire saisir aux élèves la distinction entre faits et hypothèses vérifiables d'une part, opinions et croyances d'autre part.

Observation, questionnement, expérimentation et argumentation pratiqués, (...)

Familiarisés avec une approche sensible de la nature, les élèves apprennent à être responsables face à l'environnement, au monde vivant, à la santé. (..)

Les travaux des élèves font l'objet d'écrits divers consignés, par exemple, dans un carnet d'observations ou un cahier d'expériences. »

La matière

« L'eau : une ressource

- états et changements d'état ;

- le trajet de l'eau dans la nature ; »

Etude du bassin fluvial de L'Isère et de la Bourne, d'où vient et que devient l'eau sur laquelle nous naviguons ?

Le fonctionnement du corps humain et la santé

Comprendre l'action musculaire, les muscles et les articulations mises en jeu dans le mouvement du rameur.

« Les mouvements corporels (les muscles, les os du squelette, les articulations).

Hygiène et santé : actions bénéfiques ou nocives de nos comportements, notamment dans le domaine du sport, de l'alimentation, du sommeil.

Les êtres vivants dans leur environnement

L'évolution d'un environnement géré par l'Homme : *la rivière* importance de la biodiversité. »

Les objets techniques

L'aviron permet de comprendre et de mettre en application le principe des leviers et la transmissions d'un mouvement.

« Leviers et balances, équilibres.

Objets mécaniques, transmission de mouvements. »

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Histoire

*Relation chronologique sur la navigation et les types d'embarcations de l'antiquité à nos jours.
Etude de textes historiques sur la navigation sur l'Isère (Les radeliers)*

L'étude des questions suivantes permet aux élèves d'identifier et de caractériser simplement les grandes périodes qui seront étudiées au collège. Elle s'effectue dans l'ordre chronologique par l'usage du récit et l'observation de quelques documents patrimoniaux. (...)

Géographie

« Le programme de géographie a pour objectifs de décrire et de comprendre comment les hommes vivent et aménagent leurs territoires.

Les sujets étudiés se situent en premier lieu à l'échelle locale et nationale ; ils visent à identifier, et connaître les principales caractéristiques de la géographie de la France (...)

Des réalités géographiques locales à la région où vivent les élèves

Principaux caractères du relief, de l'hydrographie et du climat étude de carte. »

TECHNIQUES USUELLES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

« La culture numérique impose l'usage raisonné de l'informatique, du multimédia et de l'internet. Dès l'école primaire, une attitude de responsabilité dans l'utilisation de ces outils interactifs doit être visée. Le programme du cycle des approfondissements est organisé selon cinq domaines déclinés dans les textes réglementaires définissant le B2i :

- adopter une attitude responsable ;

- s'informer, se documenter ;

(..)

Ils effectuent une recherche en ligne, identifient et trient des informations.

Les technologies de l'information et de la communication sont utilisées dans la plupart des situations d'enseignement. »

Validation du PALIER 2

L'activité aviron permet également de valider un bon nombre de compétences du Palier 2 : sociales et civiques

- respecter les règles de la vie collective, notamment dans les pratiques sportives ;

- coopérer avec un ou plusieurs camarades ;

L'autonomie et l'initiative

L'élève est capable de :

- respecter des consignes simples en autonomie ;

- montrer une certaine persévérance dans toutes les activités ;

- commencer à savoir s'auto-évaluer dans des situations simples ;

- s'impliquer dans un projet individuel ou collectif ;

- se respecter en respectant les principales règles d'hygiène de vie ; accomplir les gestes quotidiens sans risquer de se faire mal ;

- se déplacer en s'adaptant à l'environnement ;

- réaliser une performance mesurée dans les activités athlétiques et en natation ;

- utiliser un plan ;

☞ **Règlement départemental des Activités Physiques de Pleine Nature**
Test nécessaire avant la pratique des sports nautiques.

ORGANISATION DE LA SECURITE

*Le responsable de l'activité décide de suspendre les sorties si les conditions de débit, de crues, de vent ou de brouillard... sont défavorables à l'activité, compte tenu du niveau d'adaptation des élèves.

* « La pratique des sports nautiques est subordonnée à la réussite d'un test permettant d'apprécier la capacité de l'élève à se déplacer dans l'eau, sans présenter de signe de panique, sur un parcours de 20 mètres, habillé de vêtements propres (tee-shirt et, si possible, pantalon léger, de pyjama par exemple) et muni d'une brassière de sécurité conforme à la réglementation en vigueur, avec passage sous une ligne d'eau, posée et non tendue. En piscine, le départ est réalisé à partir d'un tapis disposé sur l'eau, par une chute arrière volontaire. Si le test est réalisé en milieu naturel, le départ est effectué de la même manière à partir d'un support flottant. Le parcours est réalisé dans la partie d'un bassin ou d'un plan d'eau d'une profondeur au moins égale à 1m80. La réussite à l'épreuve est attestée par le conseiller pédagogique en EPS, de circonscription ou départemental, ou un professionnel des activités physiques et sportives du lieu où se passe le test : en piscine, ce professionnel pourra être un maître nageur sauveteur, ou bien un éducateur ou conseiller territorial des APS titulaire ou bien, dans les piscines parisiennes, un professeur de la ville de Paris. Sur une base de plein air, ce professionnel pourra également être un titulaire du brevet d'état de l'activité concernée (voile, canoë-kayak, aviron). » - Cf. Circulaire 2000-075 du 31.05.00 « Test nécessaire avant la pratique des sports nautiques »

*Une surveillance constante sera assurée par une embarcation de sécurité, muni d'un moteur lorsque les circonstances le permettent, adaptée aux caractéristiques du plan d'eau, capable d'intervenir rapidement avec efficacité. Au-delà de 10 embarcations présentes en même temps sur l'eau, il conviendra de prévoir un 2ème bateau de sécurité.

*Porter à la connaissance des élèves les conditions locales de navigation, les capacités requises compte tenu des risques que présente l'activité, les signaux de détresse, et la conduite à tenir en cas de chavirement.

☞ Circulaire 99-136 du 21.09.99 : organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

☞ Circulaire 92-196 du 03.07.92 : participation des intervenants extérieurs aux activités d'enseignement

LE PROJET PÉDAGOGIQUE

-Toute activité physique utilisée comme moyen d'enseignement fait partie intégrante du projet E.P.S. de l'école et donc de la classe : l'unité d'apprentissage " activité nautique " prévoit donc la période, le nombre de séances , les compétences à atteindre, les situations d'évaluation, d'apprentissage : une attention particulière sera portée au nombre de séances consécutives et au temps de pratique dans la séance (à comparer au temps " perdu " en déplacement).

-Les activités nautiques avec embarcations, que sont les activités de voile, l'aviron et le canoë-kayak pour les plus couramment utilisées, contribuent notamment à développer les compétences spécifiques des programmes en EPS dans le cadre des activités de pleine nature, à ouvrir l'école sur son environnement en permettant ainsi à l'enfant d'accéder à une culture sportive et de loisirs de proximité, à finaliser les apprentissages natation (dimension sécuritaire), et à développer des compétences dans d'autres disciplines d'enseignement (effets et orientation du vent, notions de vitesse et de distance; études des milieux, de l'eau, du littoral, des côtes, des courants, des vents ; utilisation et étude d'un vocabulaire spécifique).

L'ENCADREMENT DES ÉLÈVES

-L'encadrement des élèves est assuré par le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé, ou un autre enseignant, jusqu'à 24 élèves ; au delà de 24 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé, ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.

-Les intervenants doivent être agréés par l'Inspecteur d'Académie .Ils pourront être :

1) l'agent titulaire de la filière sportive d'une collectivité territoriale, pouvant attester d'une compétence à enseigner ces activités.

2) le titulaire du B.E.E.S. de la spécialité enseignée (" canoë-kayak et disciplines associées ", " aviron ", " voile ")

3) un adulte bénévole qualifié : professeur d'EPS, instituteur, titulaires d'un brevet d'état ou fédéral.

L'enseignant assume de façon permanente la responsabilité pédagogique de l'organisation et de la mise en œuvre de l'activité; il doit en permanence savoir où sont les élèves, ce qu'ils font, et sous quelle forme. Les intervenants extérieurs apportent un éclairage technique; ils peuvent prendre en charge un groupe d'élèves, le projet pédagogique (activités et contenus) étant établi en concertation avec l'enseignant.

-Les aides- éducateurs non qualifiés ne peuvent entrer en considération pour le respect du taux d'encadrement.

LES PRINCIPES DE SÉCURITÉ

- Les élèves doivent avoir satisfait obligatoirement au test d'aptitude préalable à la pratique des activités nautiques : il consiste à nager sur une distance de 25 mètres, en eau profonde, après avoir sauté du bord de la piscine, et à se déplacer sur une distance de 20 mètres, muni d'un gilet de sauvetage, sans montrer de signes de panique.
- C'est un des membres qualifié de l'équipe éducative de l'activité nautique ou de l'activité natation qui atteste la réussite au test ; notons qu'il est préférable que ce soit l'enseignant qui le fasse, assisté ou non d'un intervenant qualifié.
- Le port d'une brassière de sécurité (homologuée, sanglée) est obligatoire pour chaque élève évoluant sur l'eau.
- La sécurité sur l'eau est assurée par la présence d'un bateau pour 10 embarcations, ce bateau étant muni d'un moteur si possible. L'embarcation de sécurité pourra être sans moteur si l'activité ou les conditions matérielles ne s'y prêtent pas, mais sera en tout cas susceptible d'intervenir rapidement auprès d'un enfant .Notons que l'enseignant ou l'intervenant extérieur peuvent par ailleurs assurer cette fonction, les deux fonctions (enseigner et assurer la sécurité) n'étant pas incompatibles.

L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

- Les élèves ne pouvant pas pratiquer l'activité, pour des raisons diverses, doivent être pris en charge pour un enseignement d'un autre type (soutien en natation ou activité d'EPS sur la plage par exemple).
- Il est recommandé de veiller au placement des adultes sur l'espace de travail, en rapport avec les conditions de déplacement des enfants et les conditions climatiques.

LES RESPONSABILITÉS

- La responsabilité du maître est permanente, mais elle n'implique pas pour autant sa présence auprès de tous les élèves. Il lui appartient donc de veiller aux conditions de sécurité, et notamment de suspendre immédiatement l'activité si celles-ci ne sont plus réunies.
- L'intervenant qualifié est responsable des élèves dont il a la charge dans le cadre de l'organisation prévue par le projet. Il doit être couvert par une assurance en responsabilité civile.
- La possibilité d'accidents survenant du fait des élèves doit inciter les parents à souscrire une assurance en responsabilité civile, s'ils ne sont pas garantis dans le cadre d'assurances plus générales. Une assurance limitée aux risques scolaires et trajet suffit pour que cette responsabilité soit garantie (activités pendant le temps scolaire). Toutefois, la non-souscription de cette assurance ne doit jamais exclure un élève de cette activité scolaire obligatoire. Un contrat collectif peut aplanir ces difficultés.

LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- Établir le dossier de sortie scolaire (annexes du B.O. n°7 sur les sorties scolaires)
- L'activité est gratuite pour les familles et obligatoire pour les élèves (après obtention du test d'aptitude) si la sortie se déroule pendant le temps scolaire. Elle devient facultative si on impose des dépassements d'horaires scolaires: l'assurance élève devient alors obligatoire. Notons qu'il est possible pour aplanir ces difficultés d'aménager le temps scolaire (en fonction des marées par exemple) : un projet pédagogique en fera mention et sera alors soumis pour avis à l'I.E.N.
- Vérifier ou demander l'agrément des intervenants extérieurs.
- Toute activité d'enseignement incluant des intervenants extérieurs, agréés par l'Inspecteur d'Académie, nécessite la signature préalable de la convention par l'I.E.N. de la circonscription et l'employeur des intervenants.

☞ Règlement de sécurité approuvé par le Comité Directeur de la FFSA le 25 novembre 2006

Voir : <http://www.avironfrance.asso.fr/Federation/TextesReglementaires/051ReglementSecuriteEau.htm>

Modèle de Convention

Voir la convention départementale (fichier pdf joint)

Ci dessous la convention entre le club d'Aviron du Sud Grésivaudan et l'école

AVIRON DU SUD GRESIVAUDAN

Promenade des Tuffières

38840 LA SONE

Téléphone : 07 70 51 69 92

Agrément Sport D.D.J.S n° 38 97 027

CONVENTION

ARTICLE 1

La présente convention est passée entre :

.....

et le Club d ' **AVIRON DU SUD GRESIVAUDAN**

ARTICLE 2

La présente convention a pour objet d'enseigner la pratique de l'aviron à l'école primaire dans une classe de CM1 ou CM2

ARTICLE 3

La présente convention entrera en vigueur le
pour se terminer le

ARTICLE 4

Les séances d'aviron auront lieu les jours suivants :

- de à h

ARTICLE 5

L'encadrement technique sera assuré par **Laurent FALCON** (Diplômé d'état – Agrément EN :.....).

Il est entendu que cette pratique doit se faire dans le respect des règles de sécurité édictées par la Fédération Française des Sociétés d'Aviron et des consignes particulières propres au club d'accueil, mais dans tous les cas, les jeunes restent sous la responsabilité de l'enseignant.

ARTICLE 6

La responsabilité civile du club est couverte par l'intermédiaire d'un contrat fédéral souscrit à la MAIF. L'assurance du matériel mis à disposition est souscrite par le club.

ARTICLE 7

Le pratiquant est assuré pour l'assurance souscrite par l'école. L'assurance couvre la responsabilité civile du pratiquant, ainsi que les dommages corporels pouvant survenir à l'occasion de la pratique de l'aviron.

ARTICLE 8

Le responsable du club peut annuler une séance à tout moment en fonction des conditions météorologiques (vent violent ou orage) ou selon l'état de la rivière (crue).

La séance du matin pourra être reportée à l'après-midi.

Si la séance a débuté et n'a pas dépassé la moitié du temps prévu, celle-ci pourra être reportée à une autre date selon les disponibilités, mais elle ne sera pas remboursée.

En cas d'annulation de la part de l'enseignant, il devra prévenir le responsable du club, la séance pourra être reportée à une autre date selon les disponibilités. En cas d'annulation définitive, l'acompte versé ne sera pas remboursé.

ARTICLE 9

Les locaux du club sont mis à disposition ainsi que le matériel nécessaire à la pratique de l'activité.

ARTICLE 10

Les frais d'encadrement, d'utilisation du matériel, de mises en sécurité et d'aide pédagogique s'élèvent à € **par classe et pour un cycle de séances dont la progression sera la suivante :**

Séance 1 :

Séance 2 :

Séance 3 :

Séance 4 :

Séance 5 :

Séance 6.

Montant à régler : €

Acompte : €

Le reste du règlement se fera avant la mise en place des séances. Une facture sera ensuite envoyée à l'association.

ARTICLE 11

L'enseignant doit fournir au club, (au moins une semaine à l'avance) la liste des élèves précisant leur date de naissance, poids et taille, ainsi que l'attestation de réussite au test de natation de tous les élèves.

Fait à **LA SONE** le

Les co- président du club :

Hélène VIAL / Jean Louis GABRIEL

Cachet et signature :

Le directeur de l'école:

Nom :

Adresse :

.....
.....

Cachet et signature :



Le Bateau

Le bateau que vous utilisez est un bateau individuel avec ou sans coulisse

L'épreuve

Elle consiste à effectuer un parcours en obtenant un total de points supérieur ou égal à 12, sans échec dans une épreuve éliminatoire (5, 6 et 11).

Le parcours

1. Porter vos avirons
2. Porter votre bateau
3. Mettre votre bateau à l'eau avec aide
4. Installer vos avirons
5. Monter dans votre bateau sans aide (épreuve éliminatoire)
6. Vous mettre en position de sécurité (épreuve éliminatoire)
7. Faire gîter votre bateau
8. Stabiliser votre bateau
9. Avancer en ligne droite
10. Reculer en ligne droite
11. Virer autour d'une bouée (épreuve éliminatoire)
12. Revenir au ponton
13. Descendre de votre bateau sans aide
14. Rentrer et ranger votre matériel avec aide

L'obtention de ce brevet marque pour vous la fin de la période de découverte de l'aviron.

